



## Assemblée

Distr. générale  
25 juillet 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Dix-huitième session

Kingston (Jamaïque)

16-27 juillet 2012

## Pouvoirs des représentants à la dix-huitième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

*Président* : M. Andrey Todorov (Fédération de Russie)

1. À sa 136<sup>e</sup> séance plénière, le 25 juillet 2012, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants : Allemagne, Argentine, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Japon, Myanmar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Sénégal.
2. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance le 25 juillet 2012 et élu M. Andrey Todorov (Fédération de Russie) à sa présidence pour la dix-huitième session.
3. La Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs des représentants participant à la session en cours de l'Assemblée. Elle était saisie d'un memorandum du secrétariat daté du 25 juillet 2012 sur l'état de ces pouvoirs.
4. Au 25 juillet 2012, des pouvoirs en bonne et due forme émanant du chef d'État ou de gouvernement, du ministre des affaires étrangères ou d'une personne désignée par ce dernier avaient été reçus au secrétariat pour les représentants des 58 États suivants, qui participaient à la dix-huitième session de l'Assemblée : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Koweït, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Suriname, Trinité-et-Tobago et Viet Nam.



5. Au 25 juillet 2012, des informations concernant la nomination de représentants participant à la dix-huitième session de l'Assemblée avaient été communiquées, par télécopie ou sous la forme de notes verbales paraphées émanant de ministères, d'ambassades, de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, de missions permanentes auprès de l'Autorité internationale des fonds marins, ou d'autres autorités ou services gouvernementaux, par l'Union européenne et les sept États suivants inscrits à la session : Afrique du Sud, Angola, Djibouti, Guinée, Iraq, Kenya et Ouganda.

6. Le Président a proposé que la Commission accepte les pouvoirs de tous les représentants mentionnés dans le mémorandum du Secrétariat, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants visés au paragraphe 2 du mémorandum seraient communiqués au secrétariat dès que possible. Il a présenté à la Commission le projet de décision ci-après pour adoption :

*« La Commission de vérification des pouvoirs,*

*Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la dix-huitième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins visés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum du Secrétariat daté du 25 juillet 2012,*

*Accepte les pouvoirs desdits représentants. »*

7. La Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix.

8. Par la suite, le Président a proposé à la Commission de recommander à l'Assemblée d'adopter le projet de décision figurant au paragraphe 10 ci-après. La Commission a adopté cette proposition sans la mettre aux voix.

9. En conséquence de quoi, le présent rapport est soumis à l'Assemblée.

### **Recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs**

10. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision ci-après :

### **Décision de l'Assemblée relative aux pouvoirs des représentants à la dix-huitième session de l'Autorité internationale des fonds marins**

*« L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »*